



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Judi 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le **jeudi 8 juillet à 18 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADÉ Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, Mme MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe.

Absentes excusées et représentées: Mme BRUNERIE Anne-Marie est représentée par Mme HEIDERICH Claudine et Mme BEDESSEM Julia est représentée par Mme VEYTIZOU Géraldine.

Secrétaire de séance : M POMMET Pierre-Jean.

Le Conseil Municipal réuni le jeudi 8 juillet 2021, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Adopte, par 19 voix pour, le procès-verbal du 9 avril 2021, après avoir pris acte des modifications,
- Prend connaissance des décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir : signature de la convention avec l'association Infodroits qui assure 2 permanences par mois, à l'exception du mois d'août, à la salle d'exposition de la médiathèque les mardis après-midi de 14h00 à 16h00 jusqu'au mois de mars 2022 et signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études constitué par l'équipe SELARL Brudieux architectes et ARCS Ingénierie et Limousin Auvergne Ingénierie pour un montant de 8.217,00 € H.T. pour les travaux de mise en accessibilité et de sécurité au groupe scolaire Marcel ESTRADÉ,
- Décide, par 19 voix pour, d'approuver la modification et l'adaptation du tableau des effectifs suite à un avancement de grade,
- Approuve, par 19 voix pour, suite à enquête publique, et consultation des personnes publiques associées et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, la modification simplifiée n°4 du P.L.U relative à l'autorisation d'affouillements et d'exhaussements du sol nécessités par des conditions techniques de construction en zone A du P.L.U. sur la parcelle n°66 section ZE,
- Approuve par 19 voix pour, le compte rendu financier annuel arrêté au 31 décembre 2020 présenté par la S.E.M 19 relatif à la concession d'aménagement signée le 16 mars 2017 concernant la réalisation du programme d'aménagement du lotissement « Le Roc Bellevue » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,
- Décide par 19 voix pour, à la demande du comptable et suite au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération Tulle'Agglo de clôturer au 31 juillet 2021 les régies de recettes des droits d'entrée à la piscine municipale étendue à la vente de glaces qui ne fonctionnent plus,
- Décide par 19 voix pour, de retenir le projet du bailleur social NOALIS pour la construction de 8 logements individuels locatifs seniors sur une partie de la parcelle AT n°662, de céder cette portion de parcelle moyennant le prix d'un euro et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir avec la dite société,
- Décide, par 19 voix pour, dans le cadre d'un audit énergétique de bâtiments communaux, d'approuver la convention de groupement de commande à passer avec Tulle' Agglo, coordonnateur, pour mener à bien ce projet,

- Accepte par 19 voix pour, dans le cadre d'une régularisation cadastrale, de céder pour l'euro symbolique des parcelles de terrains à deux administrés domiciliés rue des Bories, d'accepter la cession pour l'euro symbolique d'une parcelle par l'un de ces administrés, de transférer les dites parcelles dans le domaine public communal et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte correspondant,
- Accepte, par 19 voix pour, la reprise d'une voirie privée desservant plusieurs maisons d'habitations, dans la voirie communale publique, sur le secteur de Bel aspect, impasse Combe el Faure, suite à la convention passée avec la commune en 2016,
- Décide, par 18 voix pour (un élu ne participant pas au vote), la mise à disposition de locaux au bâtiment communal à Lestrade, à compter du 1^{er} septembre 2021, afin d'y dispenser, hors vacances scolaires, des ateliers culinaires, pour un montant annuel de 250,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec l'intervenante,
- Décide, par 19 voix pour, la mise à disposition de 2 bureaux du bâtiment communal situés au 35 route de la Croix blanche, à l'association dénommée « association de retraités groupe 19 » à compter du 1^{er} août 2021 pour un montant annuel de 400,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec le Président de l'association,
- Décide, par 19 voix pour, dans le cadre de l'organisation du comice agricole des anciens cantons de Tulle-Nord et Tulle-Sud à Naves le 11 septembre prochain, d'attribuer une subvention d'un montant de 250,00 € au comité d'organisation du comice agricole,
- Décide par 19 voix pour, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables en raison de la faiblesse de leur montant au Budget Principal d'un montant total de 3 240,69 € (exercices 2008 à 2019), et autorise M le Maire à établir le mandat correspondant,
- Fixe, par 18 voix pour (une élue ne participant pas au vote en qualité de locataire d'un des bureaux) le montant des charges à régulariser pour l'année 2020 auprès des cinq locataires de la maison médicale située au 6, rue de l'hôtel de Ville, en fonction de la superficie des bureaux de la durée d'occupation des logements.
- *Est informé :*
- *Qu'en application de l'article L 2322-22 du C.G.C.T. Monsieur le Maire a effectué en section de fonctionnement au budget annexe " centre équestre " un virement de crédit du chapitre 022 - dépenses imprévues pour un montant de 650,00 € au chapitre 67- charges exceptionnelles et particulièrement à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs),*
- *Que suite à la décision de la commission de surendettement de la Corrèze concernant un dossier de surendettement d'un ancien administré et suite au jugement du tribunal d'instance de Tulle, il sera émis 2 mandats au budget principal 2021 pour créances éteintes,*
- *Des prochains travaux au groupe scolaire Marcel Estrade, dont le financement a été obtenu en 2019 et de la nouvelle distribution dans les locaux des salles de classes et de la garderie programmée dès la prochaine rentrée scolaire,*
- *De l'organisation d'un concert « les Polyphonies des Pyrénées occitanes » dans le cadre des concerts du cloître, à l'Eglise le vendredi 16 juillet et le samedi 17 juillet à 20h30 et l'invitation remise à chaque élu à la demande du président de l'association organisatrice,*
- *De l'organisation d'une exposition organisée par l'association « la cour des arts » de Tulle regroupant 62 artistes de 4 pays (Allemagne, France, Italie et Royaume Uni) à la médiathèque du 10 juillet au 26 août 2021 et en d'autres lieux du pays de Tulle,*
- *De la distinction de l'entreprise NEOLOGY de Naves, retenue pour la fabrication d'une méridienne dans le cadre de la Grande Exposition du « fabriqué en France » initié par Monsieur le Président de la République, et adresse ses félicitations pour cette performance qui témoigne du dynamisme d'un chef d'entreprise mais aussi du savoir-faire d'un personnel aguerrri,*
- *De la nomination de M Maurice BAR, en qualité de maire Honoraire et adresse ses félicitations à cet ancien maire pour cette distinction,*
- *De l'inauguration de la Ressourcerie du Carnyx installée à Soleilhavoup, route des landes qui a lieu le vendredi 9 juillet à 18h15,*
- *Du repas de la société de chasse organisée le samedi 24 juillet sur l'esplanade du Marché de Pays.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le 15 juillet 2021
P/M Le Maire

Mme Fabienne LATOUR
1^{ère} adjointe

